



## Commission du Développement durable

### Procès-verbal de la réunion du 14 avril 2016

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 mars 2016
2. 6588 Projet de loi portant
  - a) organisation des services de taxis et
  - b) modification du Code de la consommation- Rapporteur: Monsieur Henri Kox  
- Examen du 4<sup>e</sup> avis complémentaire du Conseil d'Etat  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 6645 Projet de loi relatif à la promotion du transport combiné  
- Rapporteur: Monsieur Roger Negri  
- Examen du 3<sup>e</sup> avis complémentaire du Conseil d'Etat  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

\*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding (remplaçant M. Yves Cruchten), M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner, M. Serge Wilmes

Mme Annouck Ensch, M. Jean-Paul Maas, Mme Irena Medakovic, M. Max Nilles, M. Jeannot Poeker, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

## **1.            Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 mars 2016**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 17 mars 2016 est approuvé.

## **2.    6588    Projet de loi portant a) organisation des services de taxis et b) modification du Code de la consommation**

Les membres de la Commission examinent le quatrième avis complémentaire du Conseil d'Etat datant du 25 mars dernier et dans lequel la Haute Corporation se déclare d'accord avec les amendements parlementaires du 11 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document n°159375 publié sur le courrier électronique en date du 12 avril 2016.

Les responsables du Ministère du Développement durable et des Infrastructures informent de ce qui suit :

- le règlement grand-ducal d'exécution sera amendé en tenant compte du dernier avis complémentaire du Conseil d'Etat relatif au projet de loi. L'avis du Conseil d'Etat concernant le règlement grand-ducal est attendu afin de finaliser le règlement grand-ducal et faire en sorte que la future loi et son règlement d'exécution entrent en vigueur de manière simultanée ;
- le panneau lumineux signalant qu'un taxi est libre ou occupé sera maintenu dans sa version actuelle, ceci pour des raisons à la fois budgétaires et techniques. Le cas échéant, des changements seront analysés en fonction des données collectées ;
- une campagne d'information relative aux changements opérés par la future loi sera organisée à destination, d'une part, des usagers (diffusion d'une brochure) et, d'autre part, des opérateurs (site Internet reprenant les démarches administratives à effectuer) ;
- des contacts ont été ou seront pris avec les organes de contrôle ainsi qu'avec les administrations communales afin de les informer de leurs rôles dans le nouveau cadre législatif.

Le groupe parlementaire CSV informe qu'il déposera une motion lors du vote de la loi en séance publique, afin qu'un bilan de la loi soit dressé après deux années d'application, notamment au niveau des réclamations des usagers.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, la sensibilité politique *déi Lénk* s'abstenant. Les membres de la Commission proposent le modèle n°1 (avec un temps de parole de 20 minutes pour Monsieur le Rapporteur) pour les débats en séance plénière.

## **3.    6645    Projet de loi relatif à la promotion du transport combiné**

Les membres de la commission examinent le troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat datant du 25 mars dernier et dans lequel la Haute Corporation se déclare d'accord avec les amendements parlementaires du 3 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur présente ensuite son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document n°159376 publié sur le courrier électronique en date du 12 avril 2016.

Ce projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de temps de parole n°1 pour les débats en séance plénière.

#### **4.**            **Divers**

Madame la Présidente rappelle qu'une visite du site CFL Multimodal, situé entre Bettembourg et Dudelange, ensemble avec la Commission de l'Environnement et la Commission de l'Economie aura lieu le lundi 23 mai 2016 à 14.30 heures. Les détails organisationnels seront communiqués aux membres des trois commissions parlementaires dans les meilleurs délais.

Luxembourg, le 18 avril 2016

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché